

[Text]

I do not know whether it is in order or not, Mr. Chairman, but to ask the Minister who serves with him on that committee would be one question. Going back to the May 10 debate, the Minister talked about that committee himself and he said the study team report would go before the Cabinet committee. I think the study team report, if I understand that correctly, is the Nielsen task force report.

The Chairman: It is not strictly . . .

Mr. Penner: I do not know what it is.

The Chairman: It is of interest, so if the Minister wants to respond, we will . . .

Mr. Penner: The Minister mentioned it in the May 10 . . . He said the second matter which would be before the Cabinet committee would be the study team report. He said he would examine it carefully. I would like to ask the Minister, has he done so? Has that Cabinet committee done so? What conclusions have been reached about the study team report? Finally on that same subject, there was reference to the participation of Indian people in this report and its recommendations. In what way have they been involved?

Mr. Crombie: I wonder if anyone around here could instruct me on my Cabinet manners as to who is on the committee. I do not have any problem.

Mr. Penner: I do not know what the rule is.

Mr. Crombie: I do not know if that is appropriate. Is it appropriate? Does anybody know?

• 2030

The reason I may not be as precise as I ought to be is there is a power to add at will, so I did not worry too much about who was formerly there and who was not formerly there. But they are: the Minister of Justice, primarily for his responsibilities with respect to constitutional process; the Minister of Employment and Immigration; the Secretary of State; the Minister of Health and Welfare. They are made up of, the general rule of thumb being, those who have a direct responsibility for the administration of programs affecting aboriginal people. Obviously there are some who have an on-going responsibility. The Solicitor General, for example, is also involved. So that is the make-up of the committee.

With respect to the question of the business before the committee, I think I did outline that fairly directly, as Mr. Penner points out, Mr. Chairman, that generally speaking the matters before the committee will not necessarily be in order of priority but those matters which are contained in the Penner report, those matters which are contained in the special committee of this committee dealing with Indian self-government; secondly, matters related to the study team report; and thirdly, those matters which are raised by Indian people through specific policy matters generated through my department or any other department.

[Translation]

Monsieur le président, je ne sais pas si je peux le faire, mais j'aimerais demander au ministre qui l'accompagne au sein de ce comité. Pour revenir au débat du 10 mai, le ministre a parlé lui-même de ce comité et déclaré que le rapport du groupe d'étude serait soumis devant le comité du Cabinet. Si j'ai bien compris, ce rapport du groupe d'étude, c'est le rapport du groupe d'étude Nielsen.

Le président: Ce n'est pas exactement . . .

M. Penner: Je ne sais pas de quoi il s'agit.

Le président: C'est intéressant, par conséquent si le ministre veut répondre, nous . . .

M. Penner: Dans le communiqué du 10 mai, le ministre a dit que la deuxième occasion qui serait soumise au comité du cabinet était celle du rapport du groupe d'étude. Il a dit qu'il l'étudierait soigneusement. J'aimerais demander au ministre s'il a eu l'occasion de le faire? Est-ce que le comité du cabinet a eu l'occasion de le faire. Quelles conclusions a-t-on pu tirer du rapport du groupe d'étude? Enfin, toujours au même sujet, on a parlé de la participation des Indiens à la préparation de ce rapport et des recommandations qu'il contient. Comment ont-ils participé?

M. Crombie: Est-ce que quelqu'un parmi nous pourrait me donner des instructions sur l'étiquette à observer au Cabinet, qui se trouve au comité. Personnellement, je n'ai pas de problème.

M. Penner: Je ne sais pas quelle est la règle.

M. Crombie: Je ne sais pas si cela se fait. Cela se fait? Est-ce que quelqu'un le sait?

Si je ne suis pas aussi précis que je pourrais l'être, c'est que de nouveaux membres peuvent toujours venir s'ajouter, si bien que jusqu'à présent je ne me suis pas tellement inquiété de savoir qui était déjà là et qui n'était pas là auparavant. Quoi qu'il en soit, il s'agit du ministre de la Justice, surtout pour ses responsabilités en matière constitutionnelle; le ministre de l'Emploi et de l'Immigration; le secrétaire d'État; le ministre de la Santé et du Bien-être social. Le principe, c'est que tous les ministres qui sont directement responsables de l'administration de programmes qui concernent les autochtones font partie du comité. Evidemment, il y en a dont les responsabilités sont permanentes. Par exemple, le procureur général également participe. Voilà donc la composition du Comité.

Quant aux affaires qui sont soumises à son attention, comme M. Penner le signale, monsieur le président, je crois avoir expliqué assez clairement qu'en règle générale les questions soumises au Comité ne le sont pas par ordre de priorité, mais il s'agit d'abord des questions traitées dans le rapport Penner, des questions traitées par le Comité spécial de ce Comité chargé d'étudier l'autonomie politique des Indiens; en second lieu, les questions traitées dans le rapport du groupe d'étude et, en troisième lieu, les questions soulevées par les Indiens eux-mêmes et qui sont de nature politique et ont été confiées à mon ministère ou à un autre ministère.